

## Affaire C-179/88

### Handels- og Kontorfunktionærernes Forbund i Danmark contre Dansk Arbejdsgiverforening

(demande de décision préjudicielle,  
formée par le Højesteret)

« Égalité de traitement entre hommes et femmes —  
Conditions de licenciement — Absence due à une maladie  
trouvant son origine dans la grossesse ou l'accouchement »

Rapport d'audience .....	3980
Conclusions de l'avocat général M. M. Darmon, présentées le 14 novembre 1989 .....	3993
Arrêt de la Cour du 8 novembre 1990 .....	3994

#### Sommaire de l'arrêt

*Politique sociale — Travailleurs masculins et travailleurs féminins — Accès à l'emploi et conditions de travail — Égalité de traitement — Licenciement d'une salariée en raison d'absences dues à une maladie trouvant son origine dans la grossesse ou l'accouchement — Admissibilité (Directive du Conseil 76/207, art. 2 et 5)*

Sous réserve des dispositions du droit national visant à la protection de la femme, notamment en ce qui concerne la grossesse et la maternité, prises en application de l'article 2, paragraphe 3, de la directive 76/207, relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à

l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail, les dispositions combinées de l'article 5, paragraphe 1, et de l'article 2, paragraphe 1, de la directive ne s'opposent pas aux licenciements qui sont la conséquence d'absences dues à une maladie qui trouve son origine dans la grossesse ou l'accouchement.